

Conseil scientifique du CNRS Le Conseil scientifique rappelle qu'il est souhaitable de privilégier la pratique des concours ouverts au sein d'un champ disciplinaire pour le recrutement des chargé.e.s de recherche au CNRS. Cette spécificité du CNRS garantit une large base de recrutements et favorise l'ouverture thématique. Elle permet aux sections et CID du Comité national de sélectionner les candidat.e.s sur des critères de qualité scientifique et d'originalité du projet. La direction d'Institut peut par ailleurs recourir à un fléchage ou à un coloriage comme outil de la politique scientifique. En 2018, 84 postes étaient coloriés ou fléchés pour 209 postes blancs. En 2019, ce sont 82 postes coloriés ou fléchés qui sont prévus pour seulement 161 postes blancs. Cette évolution inquiète le Conseil scientifique, qui émet les recommandations suivantes :

Les affichages de postes doivent être définis en concertation avec la ou les sections et CID concernées. Le fléchage doit rester exceptionnel. Le coloriage doit être utilisé avec parcimonie et de manière souple, sur plusieurs années.

Dorothée BERTHOMIEU

Présidente du Conseil scientifique Texte adopté à l'unanimité le 22 janvier 2019